

## GUIDE DE FONCTIONNEMENT COUPONS SPORT ET LOISIRS 2021-2022 CCAS -VILLE DE DIGNE LES BAINS

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder aux sports et aux loisirs, le CCAS de Digne les Bains délivre une aide financière sous forme de « coupons sports et loisirs ». Cette action consiste à la remise aux jeunes dignois et aux personnes porteuses de handicaps, de un à trois coupons sports et loisirs (en fonction du coût de la cotisation) d'une valeur de 20 € venant en déduction des frais de cotisation (uniquement frais d'adhésion) auprès d'une **association dignoise partenaire**. Des réductions sont également accordées pour la piscine et le golf, grâce à la carte coupons sports et loisirs. Limité à 1 activité par an et par enfant.

### CONDITIONS D'UTILISATION DES COUPONS

- 1) La pratique d'une seule discipline sportive pourra être éligible aux coupons sports et loisirs.
- 2) La valeur faciale des coupons est de **20 €** et les bénéficiaires ne peuvent pas cumuler plus de **60 euros** en coupons.
- 3) Barème d'attribution

Coût de la cotisation (licence + adhésion)	Valeur totale des coupons
≤ 75 €	20 €
De 75 € à 125 €	40 €
≥ 125 €	60 €

- 4) La remise des coupons se fera du 14 septembre 2021 au 31 décembre 2021 sur présentation des pièces justificatives

### FONCTIONNEMENT

- 1) L'association informe les bénéficiaires des conditions d'attribution.
- 2) L'association remet aux intéressés un appel à cotisation dûment rempli .
- 3) **Le bénéficiaire** communique l'appel à cotisation et les pièces demandées auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Digne les Bains.  
**L'association partenaire** peut grouper les demandes et les adresser au Centre Communal d'Action Sociale.

#### Centre Communal d'Action Sociale de Digne les Bains

Rue Pierre Magnan  
04000 Digne les Bains  
Tél : 04 92 30 58 80

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00**

- 4) Le CCAS remet les coupons sports et loisirs au bénéficiaire ou à l'association partenaire
- 5) Pour permettre le paiement par l'ANCV l'association partenaire devra :
  - Collecter les coupons des bénéficiaires
  - Tamponner les coupons
  - Renseigner le bordereau de remise
  - Adresser les coupons et les bordereaux de remise à l'ANCV (adresse indiquée sur le bordereau de remise)

*L'ANCV procédera au remboursement par virement bancaire dans un délai de 21 jours à compter de la date de réception des documents. L'association en sera informée par un avis de règlement. Une commission de 1% est prélevée sur la valeur des coupons par l'ANCV*

## LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Pour être partenaire des coupons sports et loisirs de la ville de Digne les Bains et permettre à ses adhérents de bénéficier des coupons sports, l'association doit répondre à deux conditions :

- **L'ASSOCIATION DOIT ETRE AGREEE JEUNESSE ET SPORTS**

Renseignements auprès de :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations -DDCSPP-  
Service Cohésion Sociale - pôle animation et développement du lien (ex- Jeunesse et Sports)  
68, Boulevard Gassendi – 04000 DIGNE LES BAINS  
Tél : 04 92 30 37 00

- **L'ASSOCIATION DOIT ETRE CONVENTIONNEE AVEC L'ANCV  
(Agence Nationale des Chèques Vacances)**

Si votre association n'est pas encore conventionnée vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de :

ANCV  
Département prestataires coupon sport  
36, Bd Henri Bergson – 95201 SARCELLES cedex  
Tél : 0 825 844 344  
Site internet : <http://www.ancv.com/Les-produits/Le-Coupon-Sport-ancv>

*Le conventionnement est gratuit.*

## CONDITIONS D'ACCES DES BENEFICIAIRES

Pour bénéficier des coupons sports et loisirs, les demandeurs devront répondre aux critères suivants :

### **Pour les jeunes de 6 à 18 ans**

- L'appel à cotisation complété par le club de son choix. (Limité à 1 activité par an et par enfant)
- Un justificatif de domicile sur la commune de Digne les Bains (eau, électricité...)
- **Le livret de famille (obligatoire cette année, même si renouvellement)**
- la notification d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) fournie par la CAF ou la MSA
- 1 photo d'identité (facultative) pour bénéficier d'une carte de réduction, pour les entrées piscine des Eaux chaudes et l'école de Golf des Lavandes.

### **Pour les personnes handicapées :**

Les personnes handicapées bénéficient des coupons sports, sans conditions de ressources, ni d'âge, doivent fournir :

- L'appel à cotisation complété par le club.
- Une photocopie de la carte d'invalidité à 80 %
- Un justificatif de domicile sur la commune de Digne les Bains (eau, électricité...)
- 1 photo d'identité (facultative) pour bénéficier d'une carte de réduction, pour les entrées piscine des Eaux chaudes et l'école de Golf des Lavandes.